Communiqué de presse

Créé le 5 mars 2015

Vers des achats publics responsables et durables : signature d'une convention avec l'Agence régionale pour l'environnement (Arpe)

Jeudi 12 mars à 14h Salle du Conseil Municipal, 4 chemin Neuf, Biot

Le jeudi 12 mars à 14h, Guilaine Debras, Maire de Biot et Annabelle Jaeger, Présidente de l'ARPE, signeront la convention scellant un partenariat entre la Ville de Biot et l'Agence régionale pour l'environnement et l'écodéveloppement, permettant d'engager une démarche vers des achats publics durables et responsables à Biot.

En effet, la Ville de Biot souhaite s'engager dans une démarche durable et responsable permettant d'intégrer des enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans ses achats. Dans ce cadre, l'ARPE PACA (Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement) accompagnera la commune pour tous les aspects environnementaux.

La Ville de Biot, en intégrant les enjeux du développement durable dans ses achats entend participer, à son échelle, à l'efficacité économique, à la préservation de la santé et de la biodiversité, à la diminution des émissions de CO², au développement économique local et au développement de nouvelles filières. Représentant 7,5% du PIB de la France, l'achat public constitue un véritable levier de développement durable.

Créée en 1979, l'Agence régionale pour l'environnement est un organisme public ayant pour mission principale d'appuyer la prise en compte de l'environnement dans tout projet relatif au territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour le compte des pouvoirs publics et des collectivités territoriales. L'agence opère au quotidien pour initier et accompagner le montage de projets en environnement, explorer et valider de nouveaux procédés d'interventions pour sensibiliser, informer et animer.

L'intervention de l'ARPE se traduira à Biot par :

- Un appui individuel en intervenant auprès de l'équipe projet de la collectivité
- Deux réunions de sensibilisation sur les achats responsables : l'une à destination des élus de la commission d'appels d'offres, la seconde à destination de l'équipe projet et du personnel municipal
- Un atelier de travail avec l'équipe projet pour réaliser le diagnostic de la collectivité en termes d'organisation interne (outil ARPE/FACTEA)
- Aide à l'élaboration d'un programme d'actions / feuille de route / stratégie / charte d'achats durables
- Test de la démarche sur un marché
- Tout au long de l'appui : suivi par téléphone (transmission de ressources, informations, conseils)

